



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2023.125

**Autorisation de
signature des
marchés relatifs au
transport collectif
de personnes de la
ville de Gaillard**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 16 OCTOBRE

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 10 octobre 2023

Étaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOSLAND – VINCENT – BOGET – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – KAMANDA – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CHAPPEL – BARBOTIN – MAGDELAINE – ABDALLAH – DEGUIN – RUIZ – FAVRELLE

Étaient absents représentés : Procuration de G. PATRIS à N. ANCHISI – de Y. LE PRIOL à F. MAGDELAINE – de F. CLERICI à J. DEGUIN

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs M. CROISIER – J. PIERRE – D. FAVARIO – F. MULLER – M. GHERSIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

La commune de Gaillard a lancé un appel d'offres ouvert le 7 juillet 2023 par l'envoi d'un avis de publicité au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et à son pendant européen, le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), en vue de la passation des marchés de transport collectif de personnes de la ville de Gaillard.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lots	Désignation
1	Transport des enfants, adolescents, personnes âgées et accompagnants dans le cadre d'excursions entre 0 et 60 km aller-retour
2	Transport des enfants, adolescents, personnes âgées et accompagnants dans le cadre d'excursions au-delà de 60,1 km aller-retour

La consultation aboutira à la conclusion d'accords-cadres à bons de commande conclus pour une période initiale de 2 ans, reconductibles une fois pour 2 ans.

Les montants maximums pour la période initiale (2 ans) sont définis comme suit, pour les lots 1 et 2 :

Lots	Minimum HT	Maximum HT
Lot 1	10 000,00 €	100 000,00 €
Lot 2	10 000,00 €	100 000,00 €

Les montants sont identiques pour la période de reconduction.

La date limite de remise des offres était le 25 août 2023 à 23 h 00.

2 offres sont parvenues dans les délais.

Aucune offre n'est parvenue hors délai.

Les plis ont été ouverts et les pièces relatives aux candidatures ont été vérifiées.

L'analyse des offres a été réalisée par le service Education Jeunesse et Politique de la Ville de la commune de Gaillard conformément aux dispositions du règlement de consultation selon les critères ci-après :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60,0 %
2-Valeur technique	40,0 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission d'appel d'offres le 21 septembre 2023.

Sur la base de celui-ci, la commission d'appel d'offres a considéré les offres des candidats suivants comme étant économiquement les plus avantageuses :

Lot n° 1 : Transport des enfants, adolescents, personnes âgées et accompagnants dans le cadre d'excursions entre 0 et 60 km aller-retour	VOYAGES GAL 45 Impasse des Contamines 74930 PERS-JUSSY
Lot n° 2 : Transport des enfants, adolescents, personnes âgées et accompagnants dans le cadre d'excursions au-delà de 60,1 km aller-retour	Autocars des Pays de Savoie ZA des Dragiez 55 Impasse du Môle 74800 LA ROCHE SUR FORON

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du jeudi 21 septembre 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 28 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN – BOSLAND – VINCENT – BOGET – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – KAMANDA – CURTIL – PATRIS – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CHAPPEL – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – ABDALLAH – DEGUIN – RUIZ – FAVRELLE – CLERICI)

Article 1 : **PREND ACTE** de la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les accords-cadres de transport collectif de personnes de la ville de Gaillard conformément au tableau ci-après :

Lot n° 1 : Transport des enfants, adolescents, personnes âgées et accompagnants dans le cadre d'excursions entre 0 et 60 km aller-retour	VOYAGES GAL 45 Impasse des Contamines 74930 PERS-JUSSY
Lot n° 2 : Transport des enfants, adolescents, personnes âgées et accompagnants dans le cadre d'excursions au-delà de 60,1 km aller-retour	Autocars des Pays de Savoie ZA des Dragiez 55 Impasse du Môle 74800 LA ROCHE SUR FORON

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer les accords-cadres de transport collectif de personnes de la ville de Gaillard, avec les attributaires désignés ci-avant et pour les montants figurant aux bordereaux des prix unitaires dans la limite des montants maximums fixés dans ces accords-cadres.

Article 3 : DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

Article 4 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

 Le Maire,
Antoine BLOUIN

La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

20/10/2023

- de sa mise en ligne le :

23/10/2023

